

N°26

JUILLET 2013



# LES DOSSIERS FNAU

## Les pôles métropolitains Outils d'interterritorialité



## ÉDITORIAL

# Essai de prospective-fiction sur les pôles métropolitains

Nous sommes en 2021, les pôles métropolitains ont dix ans. Le Sénat vient de diligenter une mission d'évaluation de cet outil institutionnel initié en 2011. Se dessinent des figures contrastées de mise en œuvre.

Dans la majorité des cas, le pôle métropolitain est le cadre d'élaboration et de régulation du « projet métropolitain ». Certains pôles ont choisi une coopération à « géométrie » variable et les collectivités ont délégué au pôle la maîtrise d'ouvrage de quelques « opérations d'intérêt métropolitain », et la réalisation d'équipements métropolitains structurants. D'autres collectivités ont transféré totalement certaines compétences aux pôles qui pilotent notamment la promotion économique ou la stratégie de maîtrise énergétique.

Certains pôles ont créé une nouvelle structure administrative avec une équipe dédiée qui assure le pilotage d'opérations d'intérêt métropolitains, tandis que d'autres ont privilégié des structures partenariales souples d'ingénierie en appui des actions du pôle notamment les agences d'urbanisme, les SPLA métropolitaines ou des outils dédiés comme les Établissements publics de coopération culturelle. Enfin, très souvent ont été créées autour du pôle métropolitain des structures de gouvernance associant les acteurs économiques, les universités, le conseil de développement et les associations d'usagers métropolitains.

Dans le cadre d'une négociation avec l'État, les régions et les départements, les pôles métropolitains bénéficient de financements dans le cadre des « Contrats de projet État territoires », mais aussi de fonds structurels européens dans le cadre d'un volet « Investissement métropolitain intégré européen » du programme 2021-2027 qui fait suite au programme pilote initié dans la précédente période de programmation.

Certains pôles ont institué un « gouvernement fédéral » où les collectivités membres assurent une présidence tournante, à l'européenne, pour une durée d'un an et où les décisions sont votées à l'unanimité, tandis que d'autres pôles ont mis en place un « gouvernement métropolitain », avec une présidence élue pour la durée du mandat communautaire et un principe de vote majoritaire pour les décisions relevant des compétences transférées au pôle. Une dizaine de pôles métropolitains ont évolué vers des structures de coopérations transfrontalières. Enfin le « réseau des pôles métropolitains » s'est élargi à l'échelle européenne pour favoriser les échanges de pratiques sur les coopérations métropolitaines.

**BRIGITTE BARIOL**  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE LA FNAU

# Aux sources des pôles métropolitains

## Le pôle métropolitain dans le cadre juridique actuel

Créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (loi RCT), le pôle métropolitain est un syndicat mixte fermé constitué en vue d'actions d'intérêt métropolitain, portant sur le développement économique, la promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, l'aménagement de l'espace et le développement des infrastructures et des services de transport.

Le pôle métropolitain regroupe des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants. L'un d'entre eux doit compter plus de 150 000 habitants, 50 000 habitants s'il est en position frontalière. Ce dispositif ne s'applique pas à ce jour à l'Île-de-France. Ce dispositif n'étant pas soumis à l'impératif de continuité géographique, deux types de pôles sont apparus :

- les pôles aréolaires composés de communautés formant une aire continue, qui sont souvent des évolutions de périmètre de SCoT ;
- les pôles réticulaires, réseaux de villes et de communautés sans continuité géographique.

## Dans la filiation des réseaux territoriaux

Les pôles métropolitains ne sont pas une création ex-nihilo mais l'aboutissement d'un processus de long terme, fondé sur des impératifs de coopération horizontale entre collectivités pour mieux répondre aux besoins de leurs habitants.

Retour sur quelques dates charnières...

**1966 • CRÉATION DES OREAM.** Les organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM) ont été créées

en intégrant une logique de mise en réseau de villes autour de cinq des métropoles d'équilibre : Lille-Roubaix-Tourcoing, Marseille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes-Saint-Nazaire. Leur fonction était d'établir des schémas de développement de l'espace métropolitain. Par la suite des organismes semblables ont été créés pour d'autres concentrations urbaines du bassin parisien comme pour la Loire Moyenne ou en région, notamment en Alsace.

### 1991 • CRÉATION DES RÉSEAUX DE VILLES.

Dès la fin des années 1980, les premiers réseaux de villes font leur apparition, portés par les collectivités. Pour la DATAR, « le réseau de villes est la prise en compte de réseaux urbains spécialisés. Il s'agit d'une logique plus économique qu'institutionnelle qui s'inscrit en-dehors des hiérarchies urbaines pyramidales habituelles ».

### 2002 • CHOIX DU POLYCENTRISME MAILLÉ ET INSTITUTIONNALISATION DES LOGIQUES DE RÉSEAU.

La loi Pasqua de 1995 a entériné le passage de l'aménagement au développement économique, la loi du 25 juin 1999 a consacré les logiques intercommunales et contractuelles basées sur le volontariat et la mise en cohérence d'un projet commun. La DATAR suit ces évolutions en faisant le choix, en 2002, du polycentrisme maillé parmi cinq scénarios possibles de développement territorial. Ce scénario met en exergue la notion d'équité territoriale, et reconnaît la multipolarité du développement.

### 2004 • LANCEMENT DE L'APPEL À COOPÉRATION DE LA DATAR

à la suite de l'initiative « Territoires partenaires », qui visait à la prise en compte du « fait urbain » dans les politiques contractuelles de l'État : il s'agissait d'« accompagner les métropoles fran-

çaises pour les aider à se hisser dans la compétition européenne ou mondiale des villes et les conforter dans leur rôle d'entraînement des économies régionales ». Quinze métropoles, réparties en deux sessions successives, sont lauréates. Au terme de cette sélection était prévu un accompagnement national des métropoles par la DATAR, qui a pris la forme de rencontres, de publications et de manifestations.

### RÉSULTATS DE L'APPEL À COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE



### 2010 • CRÉATION DES PÔLES MÉTROPOLITAINS.

Les pôles métropolitains, créés par l'article 20 de la loi RCT du 16 décembre 2010, répondent à une demande venue des territoires, réclamant davantage de souplesse dans leurs coopérations métropolitaines. Ce texte reconnaît un intérêt métropolitain, à géométrie variable et librement définissable par les territoires.

## Des évolutions pour les pôles à l'occasion de l'acte trois de la décentralisation

Les évolutions juridiques proposées par amendements prévoient entre autres la possibilité de faire porter au pôle métropolitain toute action ayant un intérêt métropolitain, la possibilité de syndicats mixtes ouverts et non plus seulement fermés pour les pôles et l'abaissement du seuil démographique de l'EPCI centre de 150 000 à 100 000 habitants pour la constitution d'un pôle métropolitain.

Les pôles métropolitains devraient devenir des outils encore plus souples et ouverts favorisant l'interterritorialité et moins focalisés sur la spécificité métropolitaine.

## CHRONOLOGIE DE L'INTERTERRITORIALITÉ



# Panorama des pôles métropolitains<sup>1</sup>

1. État juillet 2013

## Le pôle métropolitain dans le cadre juridique actuel

À l'heure actuelle, dix pôles métropolitains ont été officiellement créés par arrêté préfectoral. Ils représentent près de 8 millions d'habitants, alors que les pôles en structuration représentent un peu plus de 6 millions. Au total, près du quart de la population française est concernée par un pôle métropolitain créé ou en projet.

Il faut noter la diversité des configurations que ce dispositif recouvre: de 2 à 15 EPCI, de 43 à 279 communes pour les pôles constitués, de 320 000 à plus de 1,8 million d'habitants.

## Les pôles créés: continuités et impulsions de coopération

Parmi les dix pôles créés, sept sont issus de coopérations préexistantes.

**Quatre d'entre eux sont nés d'associa-**

**tions ou de réseaux de villes**, constitués à la fin des années 1990 ou au début des années 2000: c'est le cas du Sillon Lorrain, du pôle métropolitain (précédemment nommé G4 et rassemblant Lyon, Saint-Étienne, Vienne et la CAPI), de l'Espace métropolitain Loire-Bretagne (EMLB) et de Nîmes-Alès.

**Deux sont issus de la transformation de syndicats mixtes de SCoT en pôle métropolitain:** le Pays de Brest, Nantes-Saint-Nazaire. Il s'agit de pôles métropolitains aréolaires, composés d'intercommunalités qui ont en premier lieu travaillé ensemble à l'élaboration d'un SCoT commun.

**Un dernier conserve le statut de syndicat mixte ouvert tout en réalisant des missions d'intérêt métropolitain.** En effet, le syndicat mixte de la Côte d'Opale souhaitant intégrer le département et la région à la démarche de pôle métropolitain, a jusqu'alors fait le choix de se constituer

en dehors du statut juridique de pôle accordé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (dite loi RCT).

Ces pôles issus de coopérations préexistantes se caractérisent par une forte activité trois ans après la loi RCT. Les premières étapes de définition d'un espace pertinent et d'élaboration d'une stratégie commune ayant déjà été formalisée, leur transformation en pôle métropolitain s'accompagne en général de la définition de nouveaux champs d'action, de l'approfondissement de la coopération, et correspond à une accélération de la démarche métropolitaine. Les syndicats mixtes de SCoT devenus pôles métropolitains continuent les chantiers déjà mis en œuvre dans le cadre de la gestion du SCoT, et en lancent de nouveaux. Les pôles issus d'associations ou de réseaux de villes entament eux aussi une phase de lancement de projets plus opérationnels.

**Les trois autres pôles créés, Strasbourg-Mulhouse, Rouen-Seine-Eure et Centre-Franche-Comté, ont quant à eux saisi l'opportunité ouverte par la loi RCT pour se structurer et élaborer une stratégie métropolitaine.** Les états d'avancement de ces pôles sont différents en fonction des cas, mais les premiers sujets saisis sont les mêmes: priorité aux questions du développement économique et d'accessibilité.

À l'été 2013, les pôles de l'Estuaire de la Seine, du Franco-Valdo-Genevois et du G10 autour de Reims devraient voir le jour, alors que d'autres projets émergent, notamment le dialogue métropolitain de Toulouse avec les villes et agglomérations situées dans un rayon d'une heure, un projet auvergnat constitué par les agglomérations de Clermont, Issoire et Vichy, le « barreau » Dijon-Besançon et des projets du Sillon alpin et autour de Grenoble.

## L'intérêt métropolitain guide les choix d'action

La plupart des pôles créés choisissent de travailler dans le champ du développement économique. Le marketing territorial ou encore le développement de zones économiques tirent profit du travail partenarial engagé par les pôles, pour peser davantage à l'échelle nationale voire internationale. L'intérêt métropolitain s'articule également autour des champs qui ont trait aux services aux habitants. Bien que la plupart des projets soient encore à l'état

### POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES PÔLES

Pôle métropolitain		Nombre EPCI	Nombre de communes	Habitants
PÔLES CRÉÉS	Centre Franche-Comté	5	151	319 604
	Côte d'Opale	15	279	711 201
	Espace métropolitain Loire Bretagne	5	110	1 564 696
	Lyon-Saint-Étienne-CAPI-Vienne	4	143	1 835 735
	Nîmes-Alès	2	77	331 050
	Pays de Brest	7	89	388 921
	Rouen-Seine-Eure	2	100	546 278
	SCoT Nantes Saint-Nazaire	6	61	797 522
	Sillon Lorrain	4	111	633 655
	Strasbourg-Mulhouse	2	60	719 612
PÔLE EN COURS DE STRUCTURATION	Angers Loire Métropole	4	59	306 033
	Bassin minier	5	168	820 308
	Clermont Communauté	6	72	409 978
	Dialogue métropolitain toulousain	10	226	1 307 116
	Dijon Besançon	2	81	427 640
	Estuaire de la Seine	26	470	613 460
	Franco valdo genevois	9	116	316 016
	G10	10	190	583 472
	Sillon alpin	7	142	995 832
	Tours-Le Mans	2	28	182 155
	Valenciennes	4	122	501 030
	<b>TOTAL</b>			<b>14 311 314</b>



## Focus sur trois pôles métropolitains

# Sillon Lorrain : coopération métropolitaine et enjeux transfrontaliers

### Le premier pôle métropolitain créé

Née de manière informelle à la fin des années 1990, la coopération entre les villes et les agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal s'est concrétisée en 2005 par la création de l'Association du Sillon Lorrain. Face à l'émergence d'un territoire vécu dépassant désormais les limites des aires urbaines, les élus des agglomérations du Sillon Lorrain ont décidé de promouvoir le rapprochement de leurs territoires.

Réalité quotidienne pour 1,2 million d'habitants, le Sillon Lorrain est aussi devenu un exemple de coopération inédite entre les villes et les agglomérations de quatre territoires associés. En répondant à l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR en 2005, l'Association du Sillon Lorrain a permis de favoriser les échanges et de mettre en place de nouvelles habitudes de travail entre les collectivités concernées. Elle a permis à la fois de favoriser les complémentarités à l'échelle locale, et de développer le rayonnement du Sillon Lorrain à une échelle nationale et internationale.

La création du pôle métropolitain du Sillon Lorrain, le 18 décembre 2011, a constitué une nouvelle étape dans le processus de coopération. Ce nouvel outil a permis d'accélérer la démarche métropolitaine, en la dotant d'une instance opérationnelle. Depuis 2011, la réalisation de plusieurs actions concrètes d'intérêt métropolitain en atteste.

### De la stratégie commune aux actions concrètes

Le pôle métropolitain permet avant tout aux villes et aux agglomérations du Sillon Lorrain de définir une stratégie métropolitaine commune et les actions nécessaires à sa réalisation. Pour l'année 2012, le pôle métropolitain a souhaité mettre l'accent sur deux axes stratégiques majeurs : la construction d'une identité métropolitaine et le renforcement du rayonnement du territoire.

L'objectif de construction d'une identité métropolitaine s'est appuyé sur de nombreuses actions culturelles, telles que le lancement d'un Pass-musées à l'échelle du Sillon Lorrain, ou encore l'accompagne-

ment d'un projet de bibliothèque numérique de référence à l'échelle métropolitaine. Le pôle métropolitain travaille également au rapprochement des opéras de Metz et Nancy, ainsi que des conservatoires de musique des quatre agglomérations, dans le but de créer un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique commun au Sillon Lorrain.

Dans la perspective de renforcement de l'attractivité du territoire, l'action du pôle métropolitain s'est concentrée en priorité sur le marketing territorial. Avec la présence désormais des quatre agglomérations du Sillon Lorrain sur un stand commun au MIPIM, et la réalisation d'outils de communication partagés, le pôle entend renforcer son rayonnement.

Après avoir établi sa légitimité par ces différentes actions en 2012, le pôle métropolitain a inscrit pour l'année 2013 d'autres objectifs, dans sa stratégie : il a désormais l'ambition d'agir sur les questions économiques, en favorisant la création de nouvelles valeurs ajoutées, sur les questions d'ingénierie territoriale et ses moyens financiers, et sur les questions de mobilités. Par exemple, il mène actuellement une réflexion sur les manières de faciliter l'accessibilité des différentes agglomérations, en généralisant notamment le projet du paiement sans contact.

### La Conférence métropolitaine : un espace de dialogue

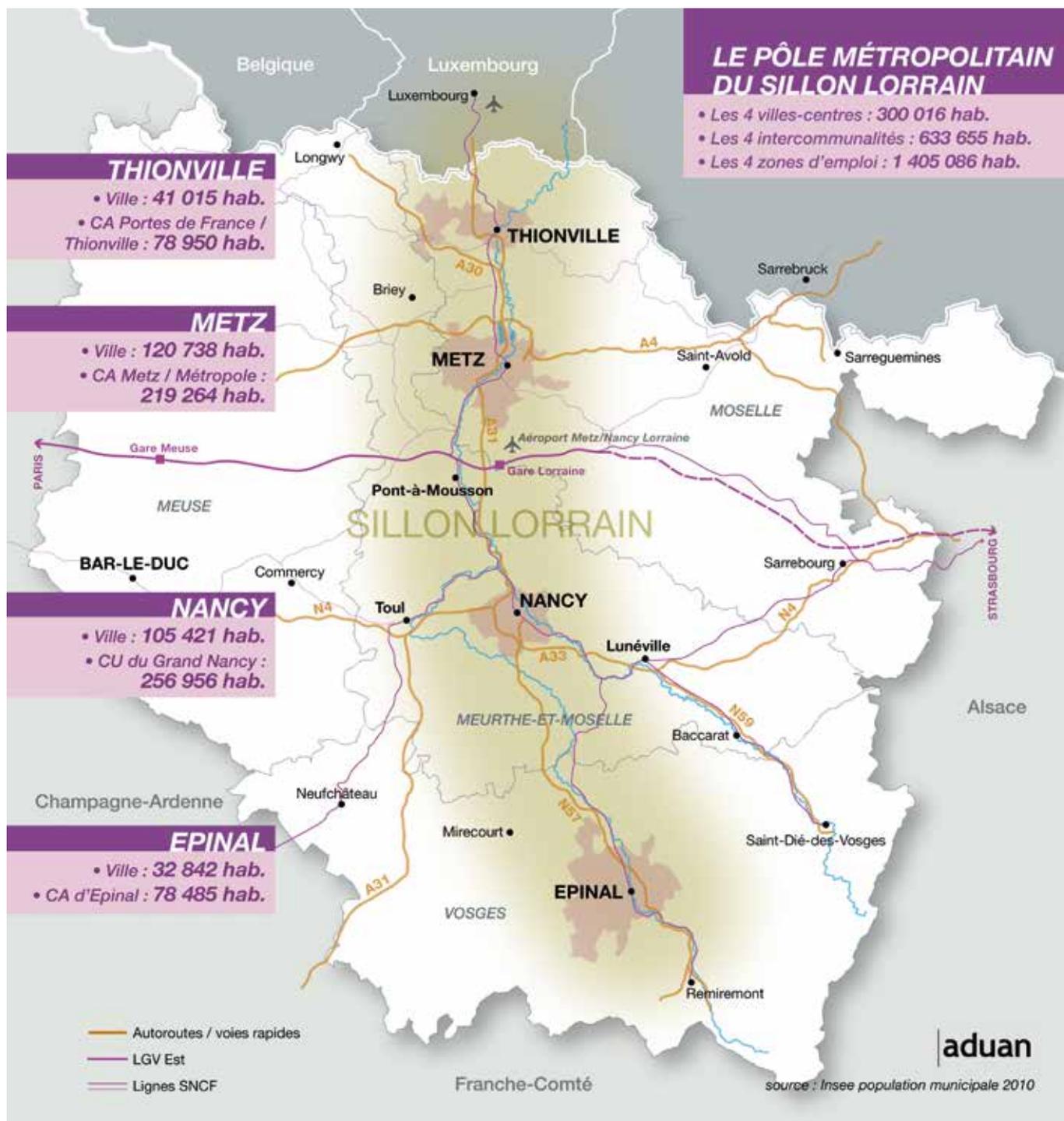
Suite à la création du pôle métropolitain, l'Association du Sillon Lorrain a été transformée en « Conférence Métropolitaine ». Structure plus souple que le syndicat mixte fermé, elle permet d'associer de manière beaucoup plus large à la réflexion métropolitaine : la région, les départements, ou encore les territoires voisins les acteurs socio-économiques du territoire, y adhèrent. Les huit collectivités fondatrices (villes et agglomérations du Sillon Lorrain) ont ainsi été rejointes en 2012 et 2013 par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et les villes de Pont-à-Mousson, Vittel et Saint-Dié-des-Vosges. Espace de dialogue, la Conférence métropolitaine a vocation à favoriser le débat sur l'avenir du territoire métropolitain au sens large (incluant les espaces voisins).

En s'appuyant sur les agences d'urbanisme de Metz et de Nancy (AGURAM et ADUAN), la Conférence invite plusieurs fois par an l'ensemble des acteurs du territoire à réfléchir aux différentes thématiques et pistes de travail sur la coopération métropolitaine. En 2013, quatre conférences sont organisées, afin d'aborder successivement les enjeux liés aux mobilités, à l'économie, au transfrontalier et à la solidarité entre territoires.

### L'importance de l'enjeu transfrontalier

Le pôle métropolitain du Sillon Lorrain se caractérise par sa situation à proximité de trois pays frontaliers, le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. L'enjeu des échanges transfrontaliers se pose dans la coopération métropolitaine, puisque près de 10,2 % des actifs de l'espace métropolitain (chiffres INSEE 2008) travaillent de l'autre côté de la frontière. Dans le cadre de la RMPT<sup>1</sup>, le pôle métropolitain représente une échelle de coopération permettant aux quatre agglomérations et quatre villes françaises de parler d'une même voix aux échelles transfrontalières et européennes, et leur confère une unité nécessaire face à des interlocuteurs européens. Le Sillon Lorrain participe à cette démarche, à travers notamment une contribution réalisée en 2012 par les huit principales grandes villes de la Grande Région. Dans la perspective de création de la RMPT, ces pôles urbains majeurs auront un rôle essentiel à jouer : celui de moteur en réseau de l'ensemble de la Grande Région. L'enjeu pour le Sillon Lorrain est aujourd'hui de continuer à s'inscrire dans cette dynamique transfrontalière.

1. Cf encadré.



## GRANDE RÉGION ET RMPT

Parallèlement à la création du Sillon Lorrain, des réflexions de coopérations transfrontalières ont été engagées au niveau inter-régional. Née en 1995 et devenue en 2010 un groupement européen de coopération territoriale (GECT), la Grande Région est la principale de ces coopérations transfrontalières. Elle réunit le Grand-duché de Luxembourg, la Wallonie, les Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, les communautés germanophone et française de Belgique et

la région Lorraine. Structurée par des flux communs de frontaliers et de nombreux échanges, elle a pour rôle de réaliser des projets communs. L'université de la Grande Région, qui consiste en une mise en réseau de sept universités et le développement des complémentarités entre cursus, en est un exemple. L'aménagement du territoire et la mise en réseau des infrastructures est l'un des points clés de la coopération grand-régionale. Un Schéma

de développement territorial de la Grande Région est en cours d'élaboration, afin de fixer un cadre stratégique commun en termes d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, la présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2009-2010) a engagé une démarche d'étude anticipatrice appelée « Metroborder ». Celle-ci préconise de développer à long terme une « région métropolitaine polycentrique transfrontalière » (RMPT), reposant sur la mise

en relation des principales villes de la Grande Région. Ce nouveau réseau de coopération à l'échelle transfrontalière, fonctionnant sur le même principe que le Sillon Lorrain, a pour but de donner aux agglomérations de la Grande Région les moyens de rivaliser avec les métropoles de rang européen. Cette RMPT a ainsi vocation à consolider le positionnement de la Grande Région au sein de l'Europe tout en renforçant sa cohésion interne.

# Lyon, Saint-Étienne, Porte de l'Isère et Pays Viennois : le Pôle Métropolitain passe à la phase opérationnelle de la coopération

Avec la création du Pôle Métropolitain, la communauté urbaine du Grand Lyon et les communautés d'agglomération Saint-Étienne Métropole, du Pays viennois et de Porte de l'Isère ont décidé d'accentuer leur coopération. Après la définition d'une vision stratégique d'un espace métropolitain multipolaire et d'objectifs communs, les élus ont choisi de donner au Pôle Métropolitain créé le 16 avril 2012 une vocation opérationnelle.

## Construire une métropole européenne multipolaire

Le Pôle Métropolitain se caractérise par la proximité géographique des intercommunalités qui le composent. Comparativement à d'autres pôles en construction, le Pôle Métropolitain s'inscrit dans un espace métropolitain et un système urbain déjà fortement intégré. La coopération institutionnelle et la vision commune d'un espace métropolitain multipolaire s'est construit progressivement dans le dialogue instauré sur diverses « scènes métropolitaines » qui ont été des creusets de dialogue, et ce notamment depuis près de 25 ans : la région urbaine de Lyon (RUL) puis la directive territoriale d'aménagement (DTA) et l'inter-SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise qui rassemble aujourd'hui les 13 SCoT de l'espace métropolitain.

La démarche de coopération métropolitaine a été lancée en juillet 2009 par un séminaire de travail qui a permis de mobiliser les élus et équipes autour de quatre thèmes de travail. En février 2010, le séminaire de Saint-Étienne a permis d'acter la signature d'une convention métropolitaine et une liste de 15 actions à conduire pour le futur pôle. Enfin, le premier forum réunissant tous les maires s'est tenu en juin 2010 en préparation des décisions des intercommunalités.

Avec le double objectif d'une part de construire une métropole qui puisse jouer un rôle de premier plan au niveau européen et d'autre part d'offrir à ses habitants un territoire métropolitain agréable à vivre, la création du Pôle Métropolitain en avril 2012 représente une étape supplémentaire, et le passage à une phase opérationnelle de la coopération. Les statuts du Pôle Métropolitain prévoient deux instances consultatives : la Conférence métropolitaine des Conseils de développement qui rassemble les quatre conseils de développement des agglomérations fondatrices et la Conférence économique métropoli-

taine. Une assemblée générale annuelle des 143 maires a aussi été mise en place pour associer les communes du territoire à l'état d'avancement des projets du pôle.

La Conférence économique métropolitaine est une instance consultative originale qui se veut un lieu d'écoute du monde économique pour le Pôle Métropolitain, mais aussi un cadre d'expression des acteurs économiques sur les enjeux métropolitains. Elle réunit 90 entreprises de taille variée, les instances consulaires, les pôles de compétitivité et clusters, et les instances universitaires du pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur.

## Le Pôle Métropolitain conçu comme un outil d'action

La spécificité du Pôle Métropolitain est d'avoir été pensé comme un outil opérationnel pour mettre en œuvre, par des actions concrètes, les orientations stratégiques sur le développement économique, le rayonnement culturel, l'aménagement et les déplacements.

Sur le champ du développement économique l'objectif du Pôle Métropolitain est d'élaborer une stratégie commune pour amplifier le développement du territoire métropolitain et le faire rayonner à l'international. Il s'agit notamment de positionner le Pôle Métropolitain à l'international et dans les salons. Le pôle souhaite construire une feuille de route pour accompagner les filières économiques d'avenir du territoire et accompagner leur développement : écotecnologies, industries créatives, robotique, logistique mais aussi circuits courts agricoles. Le pôle va également accompagner le développement d'une offre d'immobilier d'entreprise à Saint-Chamond et Givors, villes industrielles en reconversion de la vallée du Gier entre Lyon et Saint-Étienne.

## Un syndicat mixte de transport pour la mise en œuvre d'une mobilité métropolitaine durable

Dans un contexte où plus de 40000 actifs se déplacent quotidiennement entre les quatre agglomérations du pôle, la fluidité des déplacements est un enjeu clef.

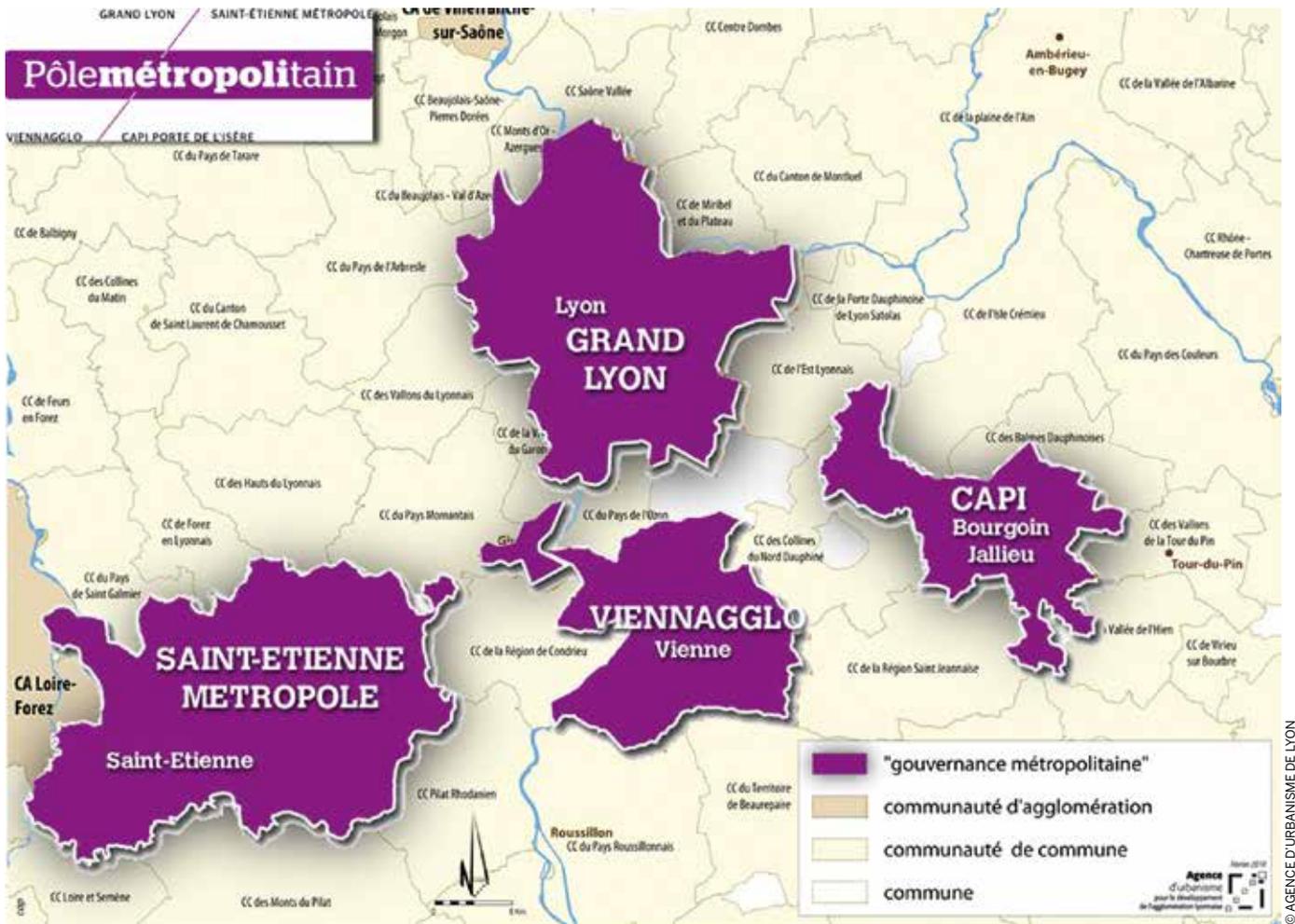
Pour faciliter cette mobilité métropolitaine et passer à la vitesse supérieure, les présidents des quatre agglomérations du Pôle Métropolitain ont décidé avec le président de la région Rhône-Alpes de créer une autorité métropolitaine de mobilité

durable. Ce syndicat mixte de transport qui associe les autorités organisatrices de transport urbain et la région, a été créé le 19 janvier 2012 afin de mettre en œuvre le « schéma métropolitain de déplacements » porté par les collectivités du pôle et la région.

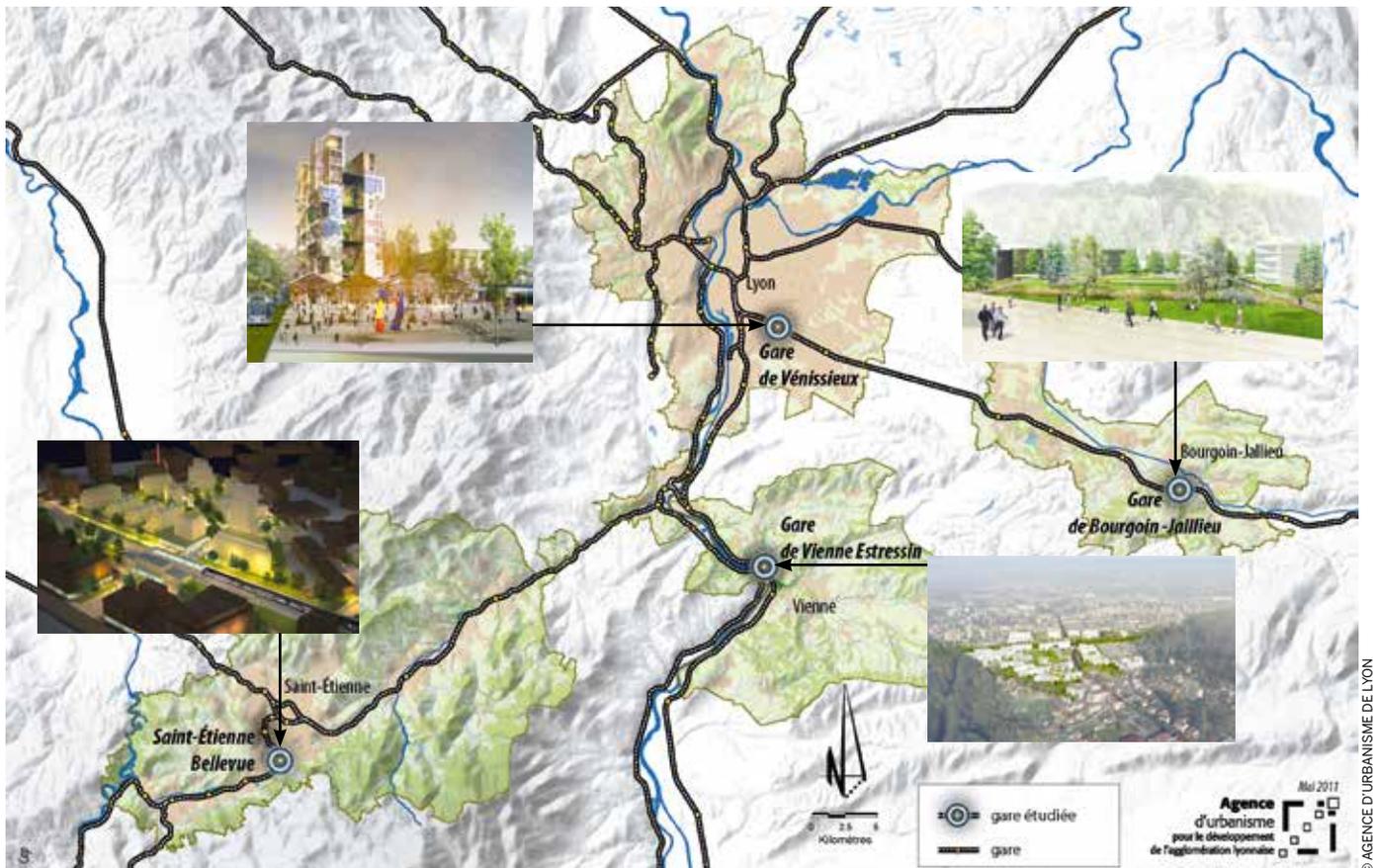
Les premiers chantiers seront de mettre en place un « abonnement métropolitain » avec une tarification intégrée zonale qui dépassera les accords tarifaires existants pour créer un titre de transport unique permettant de circuler sur l'ensemble des réseaux, quelles que soient les autorités organisatrices. En complément, une réflexion sur l'amélioration générale de l'accès à un réseau métropolitain structurant sera conduite. L'idée est de faciliter l'accès des usagers à ce réseau, notamment en développant les parcs relais de stationnement et les autres modes de rabattement vers le réseau structurant (lignes complémentaires ou navettes de rabattement, itinéraires modes doux...).

Le Pôle Métropolitain coordonne quant à lui directement la réalisation d'une liaison métropolitaine de modes doux reliant les différentes agglomérations : « la voie verte des confluences » et une démarche commune sur la densification et l'aménagement des quartiers de gare avec un appel à idées « Urbagare ».

Enfin le pôle anime la mise en réseau de cinq événements culturels d'intérêt métropolitain : la Biennale de la Danse et la Biennale d'Art contemporain de Lyon, la Biennale internationale Design de Saint-Étienne, la Biennale du Cirque du Nord Isère et le Festival Jazz à Vienne. Des « résonances » de chacun de ces événements sont organisés dans tout le territoire métropolitain.



**URBAGARE**



© AGENCE D'URBANISME DE LYON

© AGENCE D'URBANISME DE LYON

# Brest, une dynamique de réseaux : deux pôles métropolitains et deux ententes pour organiser différentes échelles d'action

La communauté urbaine de Brest métropole océane fait partie de deux pôles métropolitains :

- le Pays de Brest : pôle métropolitain aréolaire, correspondant au bassin de vie brestois qui regroupe Brest métropole océane et les six communautés de communes qui l'entourent ;
- le pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) : pôle métropolitain réticulaire, qui rassemble cinq grandes agglomérations de l'Ouest dans l'objectif de favoriser les coopérations sur les fonctions stratégiques.

## Un pôle métropolitain du Pays de Brest : la coopération à l'échelle du bassin de vie

Le pôle métropolitain du Pays de Brest apparaît comme la dernière étape d'un processus coopératif engagé au début des années 2000 par les intercommunalités membres du Pays de Brest. Dès la fin des années 1990 s'est manifestée la volonté de travailler ensemble dans un principe de solidarité à l'échelle du bassin de vie. Puis est prise la décision d'élaborer un SCoT commun qui se traduit par la création d'un syndicat mixte en 2004. Ce dernier a été transformé en pôle métropolitain en mars 2012, afin d'inscrire de nouveaux domaines d'action dans ses statuts et de donner une ambition nouvelle à la coopération dans le Pays de Brest, au travers de projets ayant trait au développement économique et à la promotion touristique, au déploiement du très haut débit, à l'organisation des transports, à la gestion du littoral, à la maîtrise de l'énergie...

Sur le sujet du tourisme, les élus du pôle métropolitain ont constaté un déficit d'attractivité touristique malgré une bonne notoriété nationale, en raison notamment d'une grande dispersion des actions de valorisation. L'objectif est donc de mettre en œuvre une organisation et une promotion touristique plus efficaces, à travers un plan d'actions partagé et la mutualisation des moyens entre les structures concernées. Avec l'aide d'un cabinet privé, une stratégie marketing a été élaborée à l'échelle du Pays de Brest et des enjeux et de grandes orientations définis. Le pôle métropolitain pilote l'élaboration du plan d'action en association avec les sept communautés et les structures et professionnels du tourisme. Ce programme d'actions partagé est centré en priorité sur la straté-

gie numérique avec la réalisation en cours d'un site web pour la destination «Brest terres océanes», une nouvelle appellation qui va devenir la vitrine touristique du Pays de Brest et de ses composantes.

## Le pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) : l'établissement de coopérations stratégiques

En parallèle, une coopération s'est développée entre les agglomérations de Brest, Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Angers. Amorcée elle aussi dès les années 1990 par le Réseau des grandes villes de l'Ouest, elle se concrétise par la création de l'Espace métropolitain Loire-Bretagne dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR en 2004. Pour les communautés participantes, il s'agit de se mobiliser ensemble pour porter les grands projets stratégiques de l'Ouest français, sur la scène nationale comme internationale. En 2012, la création du pôle métropolitain, a pour objectif de renforcer ces coopérations inter-métropoles sur les grandes fonctions métropolitaines, et de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'espace Loire-Bretagne à l'échelle européenne et internationale, pour engendrer un effet d'entraînement pour le reste du territoire.

## Une complémentarité des échelles

Aujourd'hui, les logiques des deux pôles métropolitains se complètent. Le pôle métropolitain du Pays de Brest obéit à une logique interne de cohérence du bassin de vie tandis que le pôle métropolitain Loire Bretagne répond à une logique externe de rayonnement. Les actions sont territorialisées pour le premier : projet de déploiement du très haut débit, schéma des transports ou encore coordination des actions de développement économique. Les projets portés par le second concernent la promotion territoriale dans les salons, le marketing territorial, des projets de coopération culturelle entre plusieurs agglomérations contribuant à un rayonnement national, ainsi que l'interpellation des instances européennes et nationales sur des sujets communs (reconnaissance du fait urbain, schéma national et européen des transports, enseignement supérieur et recherche, etc.).

Entre ces deux réseaux, Brest métropole océane a souhaité développer une autre forme de coopération sous la forme d'« ententes intercommunautaires », l'une avec Quimper communauté, l'autre avec les communautés d'agglomération de Lannion et de Morlaix. Cet échelon intermédiaire permet le portage de projets com-

### LE PAYS DE BREST

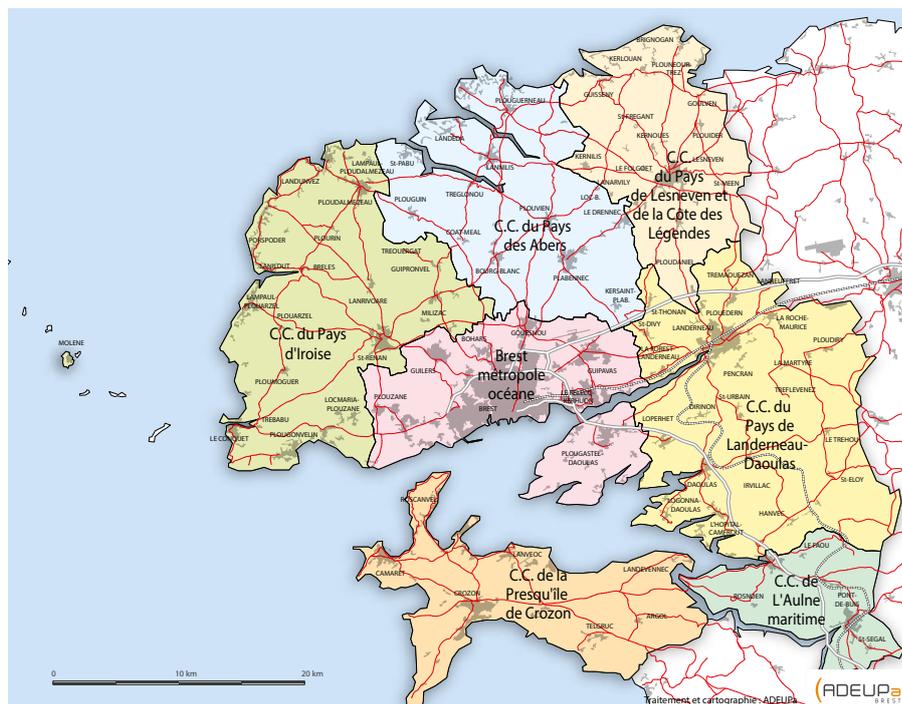
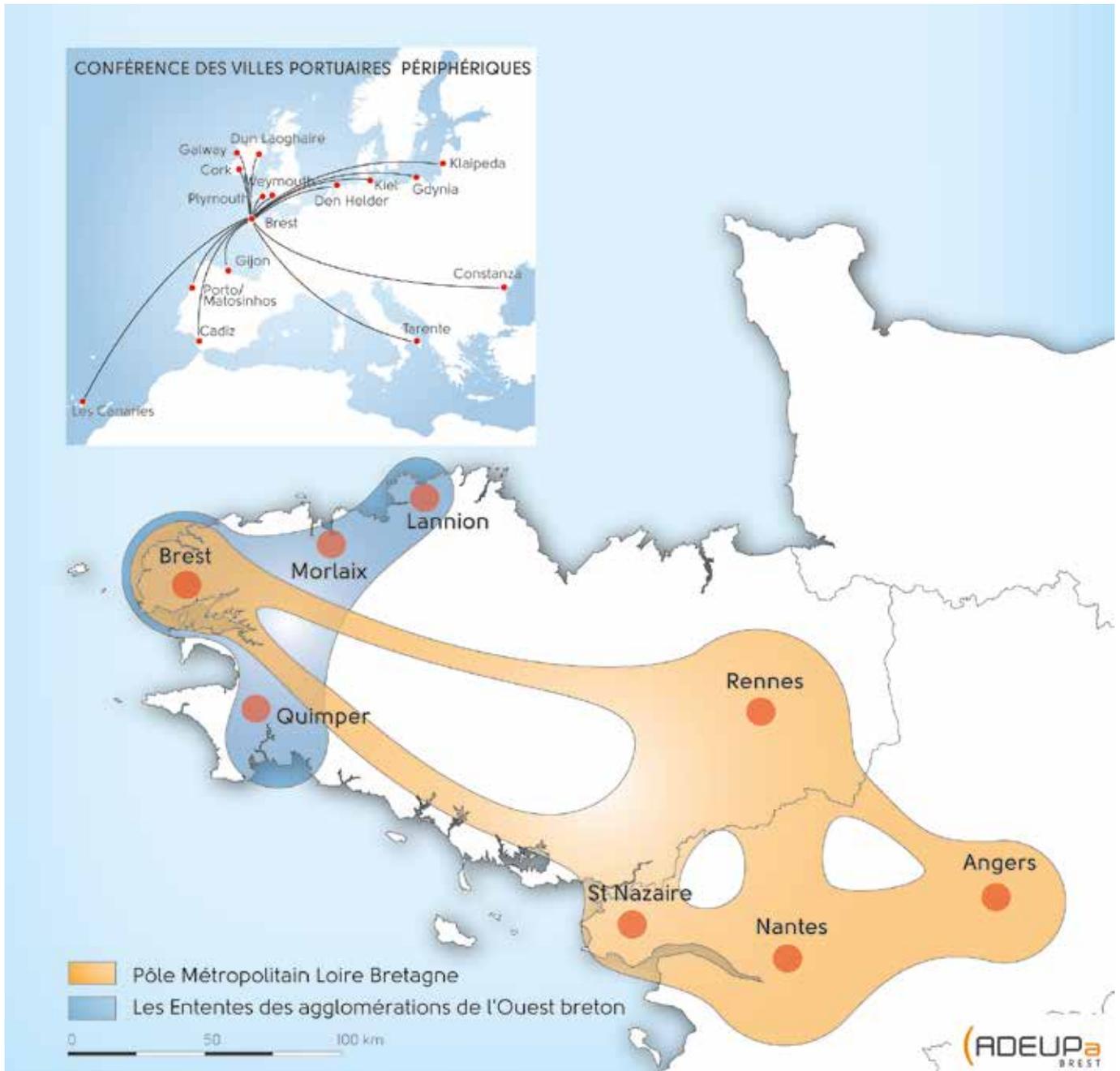


SCHÉMA DES TROIS ÉCHELLES DE BREST



muns et la défense de positions concertées entre les agglomérations. C'est par exemple le cas en matière de liaison ferroviaire entre Brest et Quimper ou des actions de lobbying pour permettre de relier la pointe bretonne à Paris en moins de trois heures de train. Brest métropole océane s'inscrit ainsi dans une dynamique de mise en réseau organi-

sée selon trois cercles de rayonnement. L'emboîtement des structures de coopération sous la forme de poupées russes, caractéristique à Brest, permet d'appréhender les problèmes posés au territoire à l'échelle pertinente pour les solutionner. La complexité introduite par la superposition des échelles est révélatrice de l'évolution des mobilités et des échanges de toute

nature dont l'échelle géographique s'est considérablement élargie au cours des vingt dernières années. Elle est aussi symptomatique de l'attention désormais portée par les grandes collectivités à la cohérence de leur organisation spatiale et à leur volonté de rationaliser l'action publique pour éviter les effets de concurrence inutiles et les risques d'isolement.

## Exemples d'actions portées par les pôles ?



© ADDR

**PÔLE MÉTROPOLITAIN  
NANTES-SAINT-NAZAIRE**

### Nantes Saint-Nazaire

#### Projets urbains fédérateurs pour le pôle métropolitain

Entre Nantes et Saint-Nazaire, la coopération s'est traduite par la constitution en 2003 d'un syndicat mixte porteur d'un SCOT à grande échelle. D'emblée, sa mission a dépassé le suivi classique du SCoT pour porter sur l'animation d'un dialogue territorial actif (organisation de « conférences métropolitaines », lieux informels de rencontres et débats entre les acteurs du territoire) et sur une dynamique de projet autour d'une « éco-métropole », tournée vers le fleuve et son écosystème.

C'est cette dynamique que le syndicat mixte a valorisé en répondant à l'appel à projets « ÉcoCité » de l'État (dont la métropole est lauréate en 2009 parmi 13 éco-cités) et en portant la candidature métropolitaine au fonds « Ville de demain » du programme des investissements d'avenir (une enveloppe de 5 millions d'euros a été attribuée aux projets particulièrement innovants du territoire en 2011). Le syndicat mixte assure la gestion et l'animation du dialogue itératif entre les porteurs de projets, l'État et la Caisse des dépôts (gestionnaire du fonds Ville de demain). Dans le même esprit, le syndicat mixte accompagne l'émergence de projets urbains dans les « pôles structurants » de la métropole en vue de garantir son développement équilibré. Il réalise également des études stratégiques précisant les orientations du SCoT (schéma logistique métropolitain, étude de l'impact de l'arrivée d'un nouvel aéroport sur le territoire, etc.).

La transformation du syndicat mixte en pôle métropolitain à l'été 2012 est l'occasion de réaffirmer ce positionnement original en lui donnant explicitement un double objet: le suivi du Schéma de cohérence territoriale (qui passe par son évaluation, sa mise en révision, l'adoption d'un document d'aménagement commercial...) et la mise en œuvre « d'actions d'intérêt métropolitain » dans les domaines de compétence du développement économique, de l'environnement, des mobilités et de l'accompagnement opérationnel de projets urbains s'inscrivant dans la stratégie du SCoT et de la démarche ÉcoCités.

Le programme d'actions, en cours de validation dans les intercommunalités membres du syndicat mixte, prévoit l'élaboration d'un schéma des mobilités, d'un schéma des sites d'activités et le lancement d'un appel à concepteurs « eau et paysages ». Ce dispositif consiste à recueillir et confronter les propositions de trois équipes de paysagistes/urbanistes... pour imaginer des projets d'aménagement d'espaces publics ou paysagers sur six sites. L'appel à concepteurs doit fournir, en un an, une série de pré-projets aux collectivités qui pourront alors choisir de les mettre en œuvre. Le nouveau syndicat mixte, répondant au souhait de ses collectivités, est désormais ainsi impliqué dans la réalisation d'opérations concrètes, traduction opérationnelle des principes d'aménagement partagés dans le SCoT.

### Strasbourg-Mulhouse

#### Construction de la stratégie métropolitaine

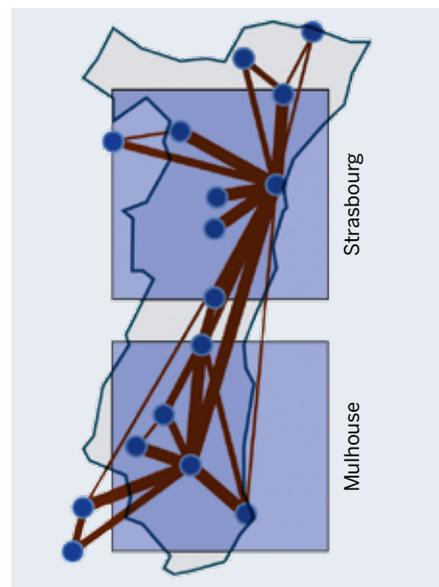
Le pôle métropolitain de Strasbourg-Mulhouse a été créé en décembre 2011. Lors de son installation en février 2012, le pôle s'est engagé à élaborer un projet stratégique. La construction de ce dernier a été conduite au sein de quatre groupes de travail:

- aménagement/stratégie urbaine,
- économie/université,
- rayonnement métropolitain,
- accessibilité.

Les groupes ont rassemblé un public d'élus, de techniciens et les forces vives du territoire. Cette démarche de co-construction permet l'élaboration des grandes lignes d'un programme stratégique et d'un ensemble d'actions clés. Ils ont été présentés fin juin 2013 et recouvrent l'ensemble de ces thèmes.

Le volet transport de voyageur a fait l'objet d'une étude réalisée par l'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) et l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM). Un travail spécifique sur l'approche relationnelle des flux a été conduit à l'échelle transfrontière avec l'appui de Nadine Cattain, directrice de recherche au CNRS. Ce volet a débouché sur une première stratégie d'accessibilité et un programme d'actions se déclinant non seulement à l'échelle du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, mais aussi à une échelle régionale transfrontalière et européenne.

### PÔLE MÉTROPOLITAIN STRASBOURG-MULHOUSE



© CNRS. RÉALISATION NADINE CATTAIN, ADEUS, 2012

## CREA Seine Eure

## Une montée en puissance pragmatique en particulier sur l'économie

Le développement économique, le tourisme et les transports sont les trois thématiques d'études et d'actions qui ont été confiées au pôle, lors de sa création en février 2012, et reprises dans la « Déclaration des intérêts métropolitains » signée par les élus, fin 2012.

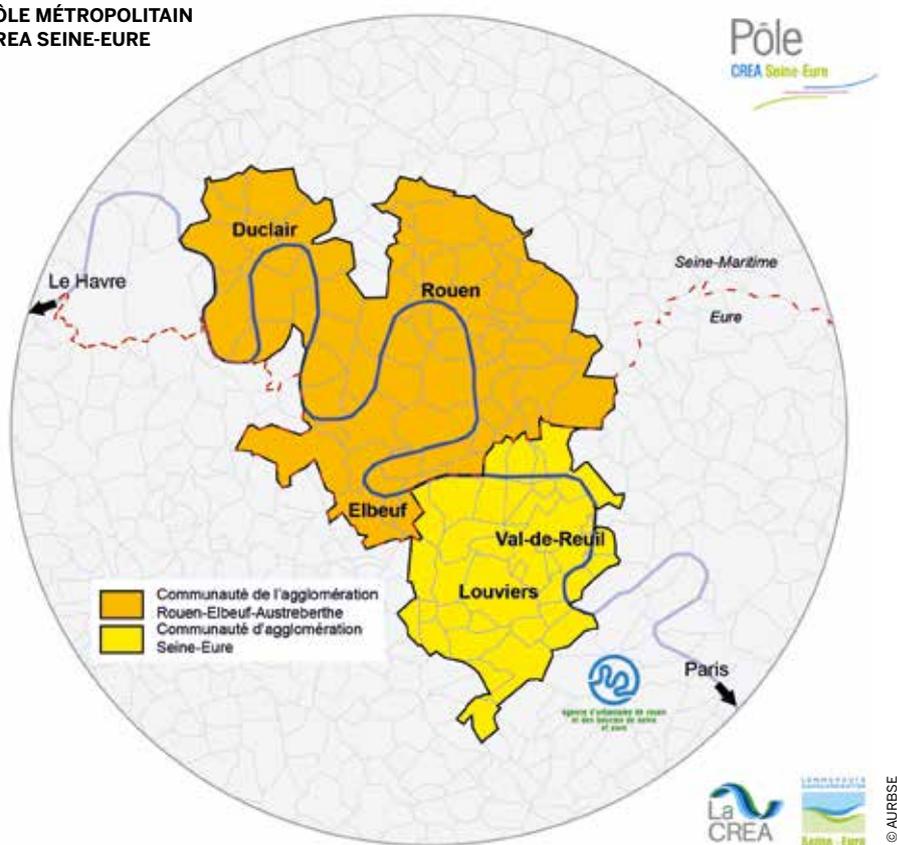
L'une des principales avancées du pôle se situe sur le plan économique, puisque la politique de soutien aux pôles de compétitivité présents sur le territoire a été déclarée d'intérêt métropolitain (Mov'eo pour l'automobile et les transports, Nov@log pour la logistique et Cosmetic Valley pour les produits cosmétiques). Dans ce domaine, les autres actions prévues par le pôle sont l'articulation des deux grands projets de zones d'activités logistiques portés par chacun des EPCI membres (Seine Sud et Alizay - Pitres - Le Manoir), le renforcement de certaines filières stratégiques, ainsi que, depuis 2013, la participation commune aux salons de l'immobilier d'entreprise (MIPIM, SIMI). S'agissant des deux zones logistiques multimodales, une étude sera prochainement lancée pour analyser notamment leurs complémentarités et leur positionnement sur l'Axe Seine.

En matière de tourisme, le pôle métropolitain a pour mission de valoriser l'un de ses principaux atouts naturels, la Seine, en développant une offre commune tournée notamment vers la plaisance. Il pourra également se saisir de la mise en valeur d'itinéraires pédestres ou cyclables. Il effectue par ailleurs la promotion du territoire avec des outils mutualisés complémentaire à la communication réalisée par les offices de

tourisme. À ce titre, il a publié récemment une carte présentant les principales thématiques constitutives de l'offre touristique du territoire.

Enfin, dans le champ des transports, le pôle a demandé à l'agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure de l'accompagner dans une démarche

d'étude pour améliorer la compréhension générale de la mobilité sur son territoire, détecter les principaux enjeux de déplacements et définir les fonctionnalités des réseaux de transports. Le pôle devrait se saisir prochainement de nouveaux sujets d'études en matière de mobilité comme le covoiturage.

PÔLE MÉTROPOLITAIN  
CREA SEINE-EURE

## Côte d'Opale

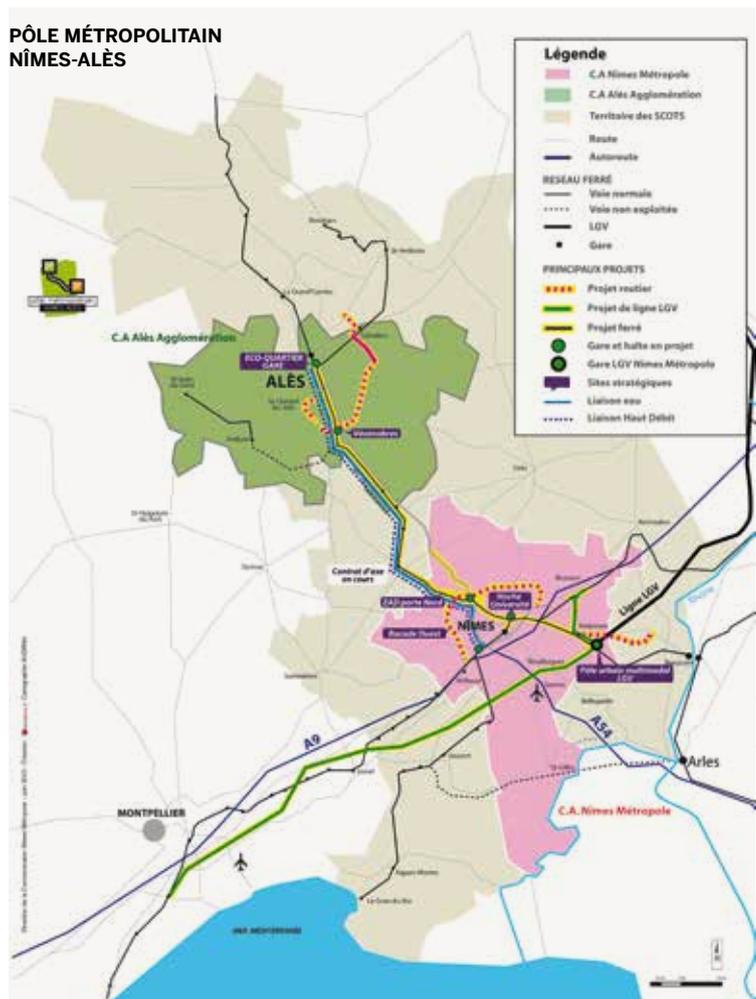
## Le « campus littoral », un projet en partenariat avec l'université du Littoral

L'université du Littoral a été créée en 1991 afin de regrouper les différentes formations implantées sur le territoire de la Côte d'Opale. Cette initiative a été soutenue dès le début par le syndicat mixte de la Côte d'Opale (SMCO) et plus précisément par son groupe de travail « enseignement supérieur et recherche », composé d'élus, de techniciens et de représentants du monde universitaire et économique. Aujourd'hui, la participation active du syndicat mixte aux actions de développement de l'université est pérennisée, et l'enseignement supé-

rieur fait l'objet d'une politique constante de coopération entre intercommunalités, région, départements et acteurs économiques, tous membres du SMCO.

La stratégie du projet « Campus Littoral Côte d'Opale » s'inscrit pleinement dans la perspective de création d'une grande université multipolaire en région Nord-Pas-de-Calais. L'enjeu est de renforcer l'attractivité de l'université à l'échelle régionale, nationale et internationale. Plusieurs actions ont été engagées par le syndicat concernant à la fois le rayonnement de l'université et la

vie étudiante: aide à l'équipement en visioconférence des quatre sites de l'université, publication annuelle d'un guide de l'étudiant du littoral, mise en place d'une carte de transport en commun pour les étudiants, ou encore création d'un label « logement étudiant » avec l'association pour le logement étudiant de Calais (aujourd'hui généralisé à l'ensemble du littoral). L'objectif sous jacent étant de renforcer l'identité de l'université du Littoral autour de ses filières clés (environnement et aspects littoraux), afin de viser l'excellence.



## Nîmes-Alès

### La liaison ferroviaire épine dorsale du pôle métropolitain

La coopération métropolitaine entre Nîmes et Alès instaurée le 31 décembre 2012 s'est concrétisée dans le prolongement d'une association créée en 2007 regroupant les deux intercommunalités.

Le premier travail de cette association avait été de mobiliser les différents acteurs du territoire autour de la question du lien entre infrastructures de transport et développement urbain. Afin de faciliter les mobilités de plus en plus nombreuses entre Nîmes et Alès, l'association a permis la mise en place d'un contrat d'axe concernant la liaison ferroviaire entre les deux agglomérations. Cette démarche a pour objectif de développer les transports alternatifs à l'automobile et de favoriser une urbanisation ou densification urbaine à proximité des lieux d'échange que constituent les gares et haltes ferroviaires.

Pour le compte de l'association, l'agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (AUDRNA) a réalisé les études et la mise en œuvre de ce projet. Dans un premier temps, ces études ont porté sur l'accompagnement de l'amélioration de la desserte ferroviaire par la région des gares desservies par la ligne

TER, et ses conséquences en termes d'aménagement urbain dans chaque commune. Le projet d'ouverture de nouvelles haltes sur la ligne a été également affirmé. Dans un second temps, l'agence a travaillé avec les élus sur l'aménagement urbain et les capacités de développement et d'accueil des communes desservies par une gare. Elle a réuni les partenaires concernés (SNCF, RFF, région Languedoc-Roussillon, département du Gard et collectivités locales), ainsi que des usagers, pour trouver des accords sur ces deux volets. Depuis juillet 2012, le projet d'axe Alès-Nîmes est validé, et le travail s'est poursuivi avec la rédaction de fiches-actions.

La création du pôle métropolitain doit permettre de valoriser l'ensemble des projets agrégés autour de l'axe ferroviaire entre Nîmes et Alès. La pose d'une fibre optique pour le très haut débit irriguant ce même territoire des deux agglomérations de Nîmes et d'Alès est en cours, cette infrastructure nouvelle sera gérée par le pôle métropolitain. Celui-ci se mobilisera sur d'autres thèmes comme la promotion économique, le tourisme, le développement durable, la santé.

## Centre Franche-Comté

### Numérique et « territoire intelligent »

Créé en juillet 2012, le pôle métropolitain Centre Franche-Comté travaille sur plusieurs dossiers liés au numérique. Avec l'ouverture prochaine d'une dorsale très haut débit dans la région Franche-Comté, les intercommunalités membres du pôle ont souhaité lancer une réflexion autour de la notion de « territoire intelligent » ou « smart district ». Au-delà d'un schéma d'aménagement numérique à l'échelle du pôle, en cours de réflexion, l'objectif est de travailler sur les usages du numérique, dans différents domaines.

Sur le plan du développement économique, le pôle envisage la labellisation « Très Haut Débit » de deux zones d'activités, et une réflexion sur les nouvelles formes d'activités permises par le numérique (co-working, espaces de travail répartis sur le territoire dans une perspective de réduction des déplacements).

Le pôle réfléchit également à de nouveaux services à la population : la démarche « territoire intelligent » comprend aussi un questionnaire sur les problèmes posés par le vieillissement de la population, plus particulièrement dans les espaces ruraux, avec des solutions rendues possibles par les nouvelles technologies. Il est question de mettre en place un office de tourisme numérique unique, par l'intermédiaire d'une plateforme numérique reliant les différents offices de tourisme, qui resteraient toutefois des entités individuelles distinctes.

Ce projet démontre la diversité d'actions possibles et également la possibilité d'intervenir sur des territoires qui restent en majeure partie ruraux, pour participer à leur développement de manière innovante.

## Pôle métropolitain : une ingénierie en collaboration

L'essence du pôle métropolitain est la coopération. Elle se traduit non seulement sur le plan politique par des accords entre les élus, mais aussi dans le travail de collaboration réalisé par les techniciens des intercommunalités, des agences d'urbanisme, et par les différents partenaires du pôle : conseils de développement, universités, chambres consulaires, offices de tourisme...

### Collaboration et mise en réseau des moyens

La force de l'ingénierie des pôles métropolitains repose sur la coopération et la mise en réseau des moyens. La majorité des pôles ont choisi de ne pas mettre en place une équipe permanente, mais de favoriser les échanges et l'émulation entre les techniciens de structures différentes. Il s'agit souvent d'un travail qui associe quelques personnes dans chaque intercommunalité, et tout autant dans les agences d'urbanisme fortement impliquées dans les projets. Si un tel parti peut apparaître complexe, les équipes soulignent au contraire l'intérêt d'un échange constant. Pour les élus, c'est aussi le symbole d'un travail en commun, volontairement entretenu.

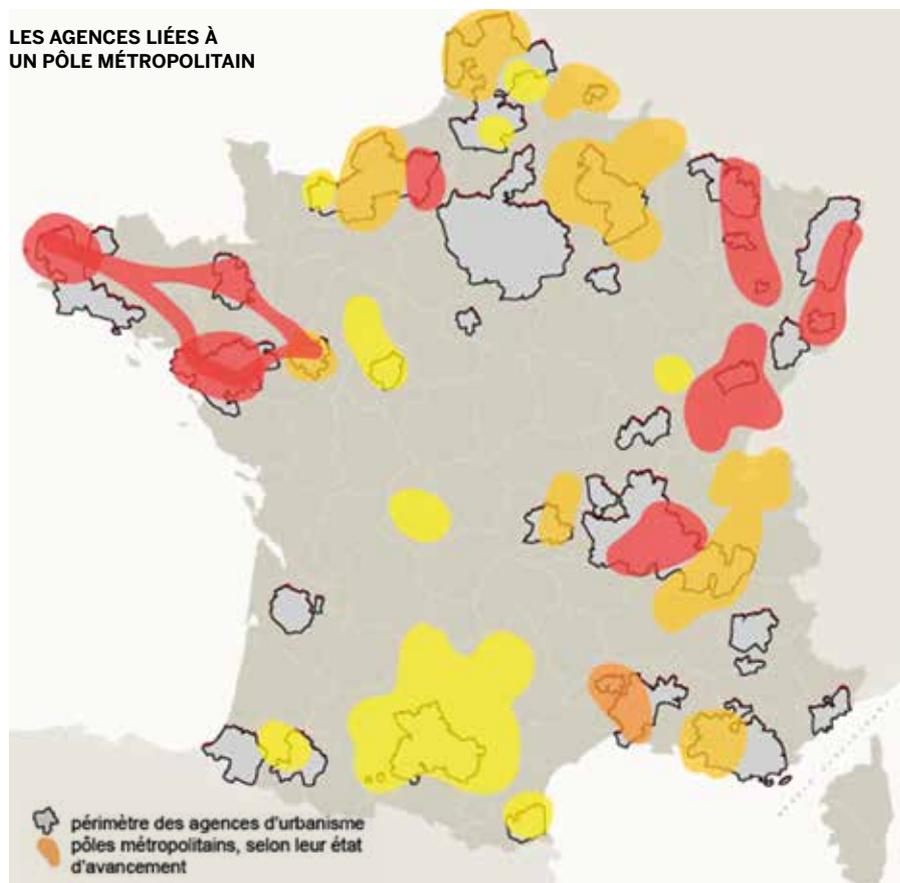
### Apparition d'équipes dédiées

D'autres pôles métropolitains ont fait le choix d'une équipe légère entièrement dédiée au pôle métropolitain. Dans ce cas elle confère au pôle une représentation plus incarnée, tout en travaillant de manière étroite avec les techniciens des intercommunalités et des agences d'urbanisme. Par exemple pour le pôle regroupant les agglomérations de Lyon, Saint-Étienne, Vienne et la CAPI, l'équipe permanente a été créée dans le but de coordonner les équipes des intercommunalités, des agences d'urbanisme et les partenaires. Le pôle fonctionne selon quatre niveaux d'ingénierie, pensés comme des cercles concentriques :

- le premier cercle est celui de l'équipe permanente du pôle, localisée à Givros et comptant environ cinq personnes;
- le second est celui des personnes travaillant au sein des communautés, et mises à disposition (en partie) du pôle;
- le troisième est celui des agences d'urbanisme, qui se voient confier plusieurs études sur une ou plusieurs parties du programme métropolitain;
- le dernier cercle est celui des cabinets extérieurs, à qui le pôle confie ponctuellement des études précises.

Dans certains cas, l'équipe permanente préexistait, notamment dans les pôles issus de

### LES AGENCES LIÉES À UN PÔLE MÉTROPOLITAIN



syndicats mixtes. Le syndicat mixte de la Côte d'Opale fonctionne sur cette base, avec dans ce cas particulier, la mise à disposition de plusieurs chargés de mission par le Conseil général et la Région. Ces personnes font partie de l'équipe permanente du syndicat mixte, qui fonctionne par l'intermédiaire de personnes dédiées, avec le soutien du réseau des agences d'urbanisme. Cette construction offre un caractère « multi-niveaux » à la coopération métropolitaine qui n'associe pas seulement les intercommunalités.

### Les agences d'urbanisme outils de l'ingénierie métropolitaine

Les coopérations métropolitaines s'appuient sur l'expertise et l'ingénierie mise à disposition par les agences d'urbanisme souvent structurées en réseaux comme Nancy-Metz pour le Sillon Lorrain, Lyon-Saint-Étienne pour le G4, Strasbourg-Mulhouse, la Côte d'Opale, Bretagne-Pays de Loire. Seuls certains pôles en cours de réflexion, autour de Limoges et de Dijon, ne disposent pas d'une agence sur leur territoire.

Dans le cas du Sillon Lorrain, les agences de Nancy et de Metz ont travaillé sur les coopé-

rations métropolitaines depuis l'appel à candidature lancé par la DATAR en 2005. Suite à la sélection de l'aire métropolitaine du Sillon Lorrain, les agences ont bénéficié d'un financement européen pour mettre en place une équipe technique spécifique entre les deux agences. Les agences de Lyon et Saint-Étienne ont formalisé depuis plusieurs années un « programme de travail métropolitain » commun avec les intercommunalités et les structures intervenant à cette échelle. Espaces d'expertise et de neutralité, les agences accompagnent souvent la réflexion et le dialogue des collectivités en amont de la création du pôle puis dans la formulation du projet. Une fois le pôle créé et la stratégie métropolitaine énoncée, les agences sont généralement dotées d'un programme d'actions. Dans le pôle de Nantes-Saint-Nazaire par exemple, les agences d'urbanisme se sont vues confier une étude sur l'accessibilité des voyageurs qui comprend à la fois un diagnostic, une réflexion sur les enjeux ainsi que des préconisations pour améliorer l'accessibilité du pôle. Dans le Sillon Lorrain, les agences d'urbanisme accompagnent le pôle sur les questions de coopération transfrontalière, dimension très importante de la coopération.

## Réseau des pôles métropolitains : bilan et perspectives



Le réseau des pôles métropolitains, créé en juillet 2011 par des associations nationales d'élus (AdCF, ACUF, AMGVF, AMF, FMVM, GART, FNAU, etc.) et plusieurs partenaires (Caisse des dépôts, DATAR, DGCL, ETD, CCI France), a pour but d'accompagner les pôles dans leur création et leur mise en réseau.

La deuxième journée des pôles métropolitains organisée par le réseau en juillet 2012 a permis de dresser un bilan complet de l'état d'avancement des projets de pôles et d'évoquer leur avenir. Le constat est que si les pôles connaissent un réel succès, comme en témoigne leur nombre croissant, ils sont encore en quête de maturité. L'engouement pour les pôles métropolitains est alors tangible, mais les réflexions sur les finalités opérationnelles

des pôles sont encore souvent trop peu abouties. La journée des pôles est ainsi revenue sur la nécessité du « passage à l'acte » des pôles métropolitains, puisque la délégation de compétences ou le lancement d'actions concrètes ne sont encore que peu mis en œuvre. Au sujet de l'avenir des pôles, la deuxième journée du réseau a permis d'évoquer les enjeux liés à leur financement et à leur positionnement dans un contexte de troisième acte de la décentralisation. Les relations avec les autres acteurs institutionnels (régions, départements, etc.) et territoires voisins ont fait l'objet de plusieurs débats.

À l'occasion de cette journée, le réseau des pôles métropolitains était revenu également sur les enseignements d'un an de séminaires techniques, consacrés à des thématiques majeures telles que l'aménagement et les transports (7 mars 2012), l'enseignement supérieur (4 avril 2012), le tourisme et la culture (24 mai 2012). Le programme de travail de l'année 2012-2013, annoncé lors de la manifestation, a été inauguré en octobre 2012 par un séminaire consacré aux études de la DATAR

sur les systèmes métropolitains en réseau. Depuis le début de l'année 2013, les séminaires se sont décentralisés : le premier s'est intéressé aux enjeux de coopération transfrontalière (19 mars 2013, accueilli à Metz), tandis que le second s'est penché sur l'association des partenaires métropolitains aux actions et à la stratégie des pôles (18 avril 2013, accueilli à Lyon). La troisième journée nationale du réseau des pôles métropolitains se tient le 3 juillet 2013. En pleine réforme de décentralisation, ce rendez-vous est l'occasion de discuter de l'outil pôle métropolitain, et de débattre de ses éventuelles évolutions législatives.

Au menu du cycle 2013-2014 sont prévus un séminaire consacré à la relation pôles métropolitains/exception francilienne un consacré à la culture, (accueilli à Dunkerque). En 2014, le réseau projette d'analyser les relations entre les pôles métropolitains et leurs territoires voisins (à Toulouse), et d'élargir son analyse aux évolutions métropolitaines internationales.

Pour plus d'information, [www.poles-metropolitains.fr](http://www.poles-metropolitains.fr)

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION:** Brigitte Bariol, déléguée générale de la FNAU – **CONCEPTION ET RÉDACTION:** Nelly Arneguy (AUDRNA), Brigitte Bariol (FNAU), Myriam Charbit (CREA), Pauline Debrabandère (ADUAN), Jean Deysson (ACUF), Claire Guiheneuf (ADEUPa), Nathalie Louet (AUDRNA), David Marx (Adeus), Mathieu Monnier (AURBSE), Philippe Prudhomme (pôle métropolitain), Alice Rousset (FNAU), Florence Sorrentino (FNAU), Pascal Taton (aduan), Nicolas Terrassier (ADDRN)

**CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE:** © Kamisphère 2013, © Direction de la communication Nîmes métropole, © SEM

**GRAPHISME:** Héroïse Tissot – **IMPRESSION:** Imprimerie LFT, juillet 2013 – **ISSN:** 1 295-5760

**Document téléchargeable sur [www.fnau.org](http://www.fnau.org)**



22, rue Joubert – 75009 Paris – France  
01 45 49 32 50  
[fnau@fnau.org](mailto:fnau@fnau.org) – [www.fnau.org](http://www.fnau.org)